

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS58

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« chez la même »

les mots :

« dans l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.